

# VIDE GRENIER

SAMEDI 12 AVRIL 2025

## Règlement intérieur

### ARTICLE 1

La manifestation dénommée « Vide grenier » organisée par le Centre Socioculturel K'léidoscope se déroulera à Cholet (49300) 13 avenue du Président Kennedy, entre 10h00 & 17h00 le samedi 12 avril 2025. Vide grenier interdit aux Professionnels du commerce ou de la fabrication régulièrement déclarés.

### ARTICLE 2

Les participants, le jour de leur inscription doivent : remplir l'attestation sur l'honneur, signer le règlement intérieur du Vide grenier, compléter le registre des participants, présenter une pièce d'identité qui sera scannée, choisir un/des emplacement(s) en fonction des disponibilités, faire le règlement par chèque, en espèces ou par virement bancaire.

L'original de la pièce d'identité à jour devra obligatoirement être présenté le jour de la manifestation.

### ARTICLE 3

Les tarifs pour les emplacements sont fixés à : 1 emplacement nu = 2.5 mètres environ = 5€

### ARTICLE 4

Le règlement de l'inscription se fera en espèces OU par chèque libellé à l'ordre du K'léidoscope OU par virement bancaire.

### ARTICLE 5

Les réservations des emplacements sont nominatives. Toute concession de droit d'occupation est strictement interdite et pourra entraîner l'exclusion du marchand.

### ARTICLE 6

Seules les personnes majeures sont autorisées à s'inscrire au Vide Grenier.

### ARTICLE 7

L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle...) ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.

### ARTICLE 8

Les emplacements sont affectés au moment des inscriptions et devront être obligatoirement respectés le jour de la manifestation.

### ARTICLE 9

L'entrée du vide grenier est interdite avant 9h00. L'installation des stands devra se faire de 9h00 à 9h45. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du vide grenier jusqu'à 17h00. Tout emplacement réservé et non occupé à 10h00 sera considéré comme libre.

### ARTICLE 10

Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit.

### ARTICLE 11

Les participants seront inscrits sur un registre rempli par les organisateurs. Le dit registre sera transmis à la ville de Cholet dès la fin de la manifestation

### ARTICLE 12

Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

### ARTICLE 13

La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite, sauf autorisation donnée par l'organisateur. La vente de produits neufs est interdite.

### ARTICLE 14

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours. Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

### ARTICLE 15

Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

### ARTICLE 16

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

Le ..... à .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :



CHOLET<sup>®</sup>  
agglomération



SAMEDI 12 AVRIL 2025



DE 10H00 A 17H00  
PARKING DU K'LEIDOSCOPE

RENSEIGNEMENTS AU 02 41 55 55 84  
OU SUR WWW.KLEIDOSCOPE.FR



## Procédure d'inscription

### DÉROULEMENT DU VIDE GRENIER :

- Les exposants peuvent commencer à s'installer à partir de 9h00 du matin pour ouverture du vide grenier à 10h00.
- Les voitures ne pourront accéder au parking que jusqu'à 9h30 pour décharger le matériel qui sera mis en vente. Seuls les exposant(e)s avec des emplacements de plus de 2 places peuvent garer leurs voitures sur l'emplacement.
- Un stand de restauration sera accessible sur place. (Les ventes permettront de financer une partie des séjours d'été)

### POUR VOUS INSCRIRE IL FAUT :

- Remplir l'attestation sur l'honneur
- Signer le règlement intérieur
- Apporter une pièce d'identité ou envoyer une photocopie
- Choisir un/des emplacements sur le plan (5€ par emplacement de 2.5m)
- Faire le règlement par chèque ou en espèces



## Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) .....  
né(e) le ..... à .....  
domicilié(e) à .....

.....  
déclare ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile en cours  
et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à ..... le .....

Signature :

## Informations exposante.

### Informations à compléter par le Centre K'léidoscope

Nombre d'emplacements : .....

Numéro(s) d'emplacement(s) : .....

N° immatriculation du véhicule : .....

Montant à régler : .....

Payé par :  ESP  CHQ  VB

Type de pièce d'identité :

CNI  PASSEPORT  TDS  PDC

N° pièce d'identité : .....

Pièce d'identité scannée :  OK